

# Les contrats

Nous vous rappelons que le Conseil départemental met à votre disposition des contrats-types et des modèles de contrats pour les situations suivantes :

- Assistanat libéral
- Collaboration libérale
- Remplacement libéral
- Exercice en EHPAD
- Intervention lors de manifestations sportives
- Tenue de cabinet d'un confrère décédé ou en incapacité d'exercice
- Contrat de remplacement en CDD
- Contrat de travail d'un APA en CDD ou CDI, à temps partiel ou complet (5 contrats)
- Modèle de statuts de SCP
- Modèle de statuts de SELARL
- Ainsi qu'un guide des bonnes pratiques de la collaboration libérale.

Ces documents sont en accès sur le site internet du CDO : [drome.ordremk.fr](http://drome.ordremk.fr), dans le menu Votre Conseil, sous-menu Espace publications. Ils sont sous Word de façon à pouvoir être complétés facilement.

Nous vous rappelons que tout contrat que vous êtes amenés à signer dans le cadre de votre exercice professionnel doit être soumis, au préalable, au Conseil départemental, dont la mission, en ce domaine, consiste à vérifier la conformité des contrats avec notre Code déontologie. Il est donc impératif de communiquer vos projets de contrat *avant signature* afin que le CDO puisse les étudier et vous signaler tout problème avant que vous soyez engagé par votre signature, exception faite des contrats de remplacement souvent conclus très rapidement.

En cas de litige ultérieur, si le contrat a été soumis au CDO et déclaré conforme, le CDO pourra intervenir, si nécessaire en conciliation. Le CDO ne peut se prononcer sur un document qui ne lui aurait pas été soumis auparavant.

Pour ce qui concerne les contrats de remplacement, ils doivent, dans la mesure du possible, être soumis au CDO le plus rapidement possible. Trop de contrats parviennent encore au Conseil après la fin du remplacement, ce qui ne permet pas son examen.

La commission juridique du CDO est là pour vous aider, si nécessaire, dans la rédaction de votre contrat afin de vous éviter toute erreur.

Vous pouvez également vous référer aux newsletters n° 11 et 11 bis, parues en 2012 et à la n° 31 parue en 2015. Ces newsletters sont également en accès sur le site internet dans le menu Votre Conseil, sous-menu Espace Publications.

Pour le Conseil départemental

Jacques Liabeuf  
Commission Communication